Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502941-20251211-099_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, GLOUX Daniel, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : CHEVREL Nicole (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), ANDOUARD Colette (procuration à BOUSSEKEY Françoise), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à RACAPE Jean-Paul).

Secrétaire de séance : BASSEVILLE Cathy

Conseil municipal – Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° 99 : Dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 - Equipements de défense incendie

La commune doit équiper les villages d'une défense incendie afin de se conformer au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), et assurer la sécurité de la population.

En 2026, deux bâches incendie seront installées pour répondre à cette obligation. Les installations seront conformes aux critères du règlement départemental DECI à savoir :

- Le respect des distances entre le point d'eau incendie (PEI) et les projets de constructions nouvelles : 400 mètres maximum en zone A (rurale) du Plan Local d'Urbanisme
- Le débit de l'installation devra respecter entre 30 et 60 m3/h pendant 2h selon les situations.

Les emplacements ont déjà été identifiés pour l'implantation de ces installations, en tenant compte des contraintes techniques du territoire.

Afin de mener à bien le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026.

Le plan de financement est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	**Montant HT**	**Source du financement**	**Montant HT**
Travaux d'équipements de défense incendie	25 400,00 €	DETR 2026	6 350,00 €
		Commune de Sainte-Marie	19 050,00 €
TOTAL	25 400,00 €	TOTAL	25 400,00 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Solliciter l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 16/12/2025
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Cathy BASSEVILLE

MAIRIE DE STE-MARIE ★ ILLE-ET-VILAINE ★